



MAISON
DES
ETUDIANTES



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Année académique 2025-2026

Engagement à payer ou reconnaissance de dette

Le(la) soussigné(e) (Nom et prénom).....
Domicilié(e) à : ruen°.....
Code postal.....Ville.....
Numéro de carte d'identité.....
Numéro national.....
Titulaire du compte n° :
Responsable de l'interne (nom et prénom).....
Née leà.....

Déclare avoir pris connaissance du montant annuel de la pension qui s'élève à la somme de **2941,26 €**

En conséquence, **il (elle) s'engage à payer** sur le **compte BE32 0912 1204 9002** de l'établissement, **avant le premier de chaque mois concerné**, les sommes suivantes, en fonction des modalités de paiement choisies :

- par année** : - soit **2.941,26 €**
(- **80,00 €** payés lors de l'inscription = **2.861,26 €**)
- par termes** : - 1^{er} terme de **1.341,26 €** avant le 01/09/2025
(- **80,00 €** payés lors de l'inscription = **1.261,26 €**)
- 2^e terme de **960,00 €** avant le 01/01/2026
- 3^e terme de **640,00 €** avant le 01/04/2026
- par mois** : - Septembre : **381,26 €**
(- **80,00 €** payés lors de l'inscription = **301,26 €**)
- Les 8 autres mensualités : **320,00 €**

L'acompte de 80,00 € est à verser impérativement au moment de l'inscription afin de la valider. Pour les anciennes, l'acompte est à verser au plus tard le 10 juin 2025. Il est à déduire de la première mensualité. Il ne sera en aucun cas remboursé.

Sans cet acompte, il ne sera pas tenu compte de la réservation.

En cas de non-paiement de la pension, l'interne ne pourra plus bénéficier du régime de l'internat. De même, il sera procédé au recouvrement des sommes impayées par l'intermédiaire du Ministère des Finances – Administrations centrale du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines.

Fait à :le.....

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » et « à la somme de deux mille neuf cent quarante et un euros et vingt-six cents »)